

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2026**

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN (à partir de 19h51), Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Franck SUBERT (à partir de 19h46).

Membres absents ayant donné procuration : Marie PAILLONCY à Fabien DUPIN

Ordre du jour

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026 (DELIBERATION D2026-12)

DECISION PRISE PAR MR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. VENTE D'UN ORDINATEUR SORTI DE L'INVENTAIRE A UN AGENT COMMUNAL (DECISION 2026-03)

FINANCES

2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (DELIBERATION 2026-12)

3. REMBOURSEMENT D'UNE DEPENSE A UN AGENT COMMUNAL POUR L'ACHAT DE MATERIEL DANS LE CADRE DU SERVICE PERISCOLAIRE (DELIBERATION 2026-13)

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE LE REMBOURSEMENT DES LAMPES LED A MME MARINA BIDAUT.

PERSONNEL

4. CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA MISSION D'ASSISTANT DE PREVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES. (DELIBERATION 2026-14)

VIE DU VILLAGE

5. CMEJ
6. VIE ASSOCIATIVE

TRAVAUX

7. CONVENTION AVEC LE SYDER DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOPROTECTION (DELIBERATION 2026-15)

URBANISME

8. DOSSIERS INSTRUITS OU EN COURS D'INSTRUCTION
9. ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU DIMANCHE 15 MARS 2026

QUESTIONS DIVERSES

10. CIMETIERE
11. MARCHE
12. 70 ANS DU COMITE D'ENTRAIDES AUX ANCIENS
13. FRELONS ASIATIQUES

Désignation du secrétaire de séance

Madame Véronique MARTINEZ est désignée secrétaire de séance.

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026 (délibération D2026-12)

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du mardi 10 février 2026.

Décision prise par Mr le Maire dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal

1. Vente d'un ordinateur sorti de l'inventaire à un agent communal (décision 2026-03)

La Commune a fait l'acquisition en 2013 d'un ordinateur portable pour la gestion du conseil municipal. Ce matériel a depuis été renouvelé mais conserver à l'inventaire.

Ce matériel obsolète pouvant avoir une utilité pour un particulier pour des tâches de bureautique simples, la Commune a souhaité le vendre plutôt que de le jeter en déchetterie.

Mr Salata, agent communal, a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ce matériel.

Aussi, après l'avoir formaté, il a été vendu pour la somme de 15 euros. Il est précisé qu'étant dépourvu de chargeur, Mr Salata s'en procurera un à ses frais.

Franck SUBERT rejoint le conseil à 19h46 et Frédérique BURTIN à 19h51

Finances

Rapporteur : Norddine GUEDAMI

2. Vote du Compte Financier Unique 2025 (délibération 2026-12)

Le bilan de l'exécution du budget 2025 est présenté dans le tableau ci-après.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	959 982,35	519 751,00	1 479 733,35
	Recettes réalisées (1)	B	161 061,52	567 123,81	728 185,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	962 900,00	922 184,69	1 885 084,69
	Dépenses réalisées (1)	E	168 570,76	511 558,57	680 129,33
	Restes à réaliser	F	99 208,72	0,00	99 208,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-7 509,24	55 565,24	48 056,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 917,65	402 433,69	405 351,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 591,59	457 998,93	453 407,34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-99 208,72	0,00	-99 208,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-103 800,31	457 998,93	354 198,62

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 168 570,76 € ; Recettes 161 061,52 € ; RAR 99 208,72 €

Fonctionnement : Dépenses 511 558,57 € ; Recettes : 567 123,81 € ; RAR 0 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté.

3. Remboursement d'une dépense à un agent communal pour l'achat de matériel dans le cadre du service périscolaire (délibération 2026-13)

Il s'agit de rembourser, Mme Marina Bidaut, agent technique du service périscolaire, qui assure notamment le service de restauration scolaire.

L'équipe du restaurant est confrontée dans le cadre du service au bruit généré par les discussions des enfants qui ont bien souvent du mal à contrôler le volume sonore de leurs échanges.

Mme Bidaut, qui travaille également les mercredis en centre de loisirs a pu observer l'utilisation de lampes led dont la couleur changeait en fonction des décibels émises, en l'occurrence par un groupe d'enfant. Ce dispositif visuel permet ainsi aux enfants de prendre conscience de l'intensité sonore qu'ils génèrent et ainsi adapter leur comportement.

Mme Bidaut avait alors pris l'initiative d'acheter quelques lampes pour en faire l'utilisation au restaurant scolaire municipal. Devant l'intérêt que porte ce dispositif pour améliorer les conditions du déjeuner pour les enfants et pour les employés, la Commune souhaite prendre en charge cette dépense.

Mme Marina BIDAUT a présenté les justificatifs nécessaires liés à l'achat de lampes led qui s'élève à 48,98 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des lampes led à Mme Marina Bidaut.

Personnel

Rapporteur : Fabien DUPIN

4. Convention de mutualisation de la mission d'assistant de prévention avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. (délibération 2026-14)

En application de l'article L.5211-4-1 III du Code général des collectivités territoriales, les services de la Communauté de Communes peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et ses communes membres ont, dans ce cadre, décidé de mettre en place des services mutualisés pour apporter une ingénierie supplémentaire aux communes et partager les savoirs et les moyens.

S'agissant de la prévention, santé et sécurité au travail, il est rappelé que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 prévoit, à l'article 4, la désignation d'au moins un assistant ou conseiller de prévention dans toute collectivité employant du personnel. Cet agent est chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, sous la responsabilité de cette dernière.

Compte tenu de la difficulté pour les communes membres à confier ces fonctions à un agent dédié, il est proposé de mutualiser un service prévention afin de répondre à leurs besoins spécifiques en la matière.

Les objectifs de la mutualisation sont pluriels, à savoir :

- Faciliter l'application de la mesure imposée par le décret de 1985 cité ci-dessus,
- Bénéficier d'une compétence dédiée, de proximité, de façon régulière et suivie,

- Bénéficiaire d'un temps dédié aux questions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail à un coût accessible.

Présentation du dispositif

Le service mutualisé de prévention, santé et sécurité au travail de la Communauté de communes pourra être chargé, par les communes bénéficiant de la mise à disposition, des missions suivantes :

- Assistance et conseil aux communes sur les démarches d'évaluation des risques professionnels
- Mise en place d'actions liées à la santé, l'hygiène, la sécurité et à la prévention des risques professionnels
- Participation aux réunions des instances et groupes de travail sur les questions de santé, d'hygiène et sécurité au travail
- Sensibilisation et accompagnement des services et des agents sur ces questions
- Ces missions seront assurées sous la responsabilité du maire bénéficiant du service.

En contrepartie, les communes s'engagent à rembourser à la Communauté de communes les coûts engendrés par ce service, calculés selon le nombre d'unités de fonctionnement, une unité de fonctionnement correspondant à une journée de travail. Une demi-journée correspond à une demi-unité de fonctionnement.

En fonction du périmètre des missions confiées, un planning d'intervention sera défini, conformément à la convention, par l'assistant/conseiller en prévention, déterminant ainsi le nombre d'unités de fonctionnement à l'année.

Pour 2025, le coût de l'unité de fonctionnement est estimé à 273 €. Ce coût sera réévalué annuellement à partir des dépenses constatées l'année précédente.

Remarques :

- Le nombre de jours estimés est de 5 pour la Commune.
- Le recours à un avis extérieur restant sous la responsabilité de la municipalité est perçu comme un avantage pour ce type de thématique.
- Une première évaluation de la mission sera réalisée à 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mutualisation proposée par la CCBPD pour la mission d'assistant de prévention.

Vie du village

Rapporteur : Véronique MARTINEZ

5. CMEJ

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, un projet du banc de l'amitié avait évoqué par le CMEJ. Ce projet sera bientôt présenté à la nouvelle directrice de l'école.

Dans le cadre du projet de sauvegarde des hirondelles et martinets en partenariat avec l'association Demain, c'est ici et maintenant », les nichoirs des hirondelles ont été installés. Leur appropriation pouvant prendre plusieurs années, il faudra patienter avant de voir s'installer de nouveaux couples d'oiseaux.

Le samedi 14 mars, une visite de la caserne des crêtes est programmée de 10h à 12h.

6. Vie associative

La classe en 6 organise une vente de brioche le 15 mars sur l'esplanade de la Mairie

Travaux

Rapporteur : Franck DUMOULIN

7. Convention avec le SYDER dans le cadre de la mise en œuvre de la vidéoprotection (délibération 2026-15)

En 2025, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la Commune. Pour rappel, il s'agit d'un dispositif qui permettra à posteriori le visionnage des images suite à des accidents, des incidents ou des actes d'incivilité en amont ou suite à un dépôt de plainte.

L'installation d'une partie du matériel doit être réalisée sur quelques candélabres permettant de bénéficier de la hauteur de vue mais également de l'alimentation électrique. Aussi, le propriétaire et l'exploitant du matériel d'éclairage public est le SYDER. Il convient donc au travers de la convention faisant l'objet de la délibération de définir les modalités de raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec le SYDER pour le raccordement du dispositif de vidéo protection sur l'éclairage public.

Urbanisme

Rapporteur : Alain DRIOT

8. Dossiers instruits ou en cours d'instruction

- PC0690042500003 – 10/11/2025
MICHEL / 232 chemin du Clos des Liesses / Extension / En cours (recours gracieux accordé)
- DP0690042500036 – 27/11/2025
FELLA / 273 chemin du Fournel / Rénovation (toiture, menuiseries et façades) / En cours
- DP0690042600001 – 20/01/2026
CORREARD / 780 rue Aymé Chalus / rénovation des joints de façades / Accord avec prescriptions
- DP0690042600002 – 23/01/2026
IMMOBILIERE RHÔNE ALPES / route du Garret et chemin du Petit Bois / remplacement des menuiseries et installation de conduits de fumée en façades / En cours
- DP0690042600002 – 23/01/2026
IMMOBILIERE RHÔNE ALPES / 85 montée du Perroux / remplacement des menuiseries, installation de conduits de fumée, pose de clôtures rigides / En cours
- DP0690042600004 – 20/01/2026
CORREARD / 780 rue Aymé Chalus / pose des volets / En cours
- DP0690042600005 – 03/02/2026
MARTINEZ / 35 chemin du Vieux Moulin / construction d'une piscine / En cours

9. Organisation des élections municipales du dimanche 15 mars 2026

QUESTIONS DIVERSES

10. Cimetière

Il a été fait remontée à la Mairie que plusieurs objets ont été volés sur les tombes du cimetière municipal. La sécurisation de ce site sera travaillée par la prochaine équipe municipale. (Une communication sera faite à ce sujet).

Plusieurs dépôts d'immondices ont été relevés. Des panneaux vont être posés dans les lieux dégradés. Incivilités de plus en plus nombreuses sur la commune.

11. Marché

En raison de l'augmentation du prix du carburant, la fromagère envisage de ne venir que toutes les deux semaines pour ne pas répercuter cette hausse sur le prix des produits.

12. 70 ans du comité d'entraides aux Anciens

L'association souhaite organiser une réunion spéciale. La date doit encore être validée.

13. Frelons asiatiques

Des pièges ont été achetés pour pallier aux invasions de frelons. 6 gros et 4 petits plus une dizaine fabriquée par notre agent communal soit environ une vingtaine de pièges. C'est à cette période qu'il faut les installer.

La séance est levée à 21h41

Avant approbation du Conseil Municipal